



INNOVER
C'EST COLLABORER!

COMMUNIQUÉ DE PRESSE
Pour diffusion immédiate

LA MRC DE CHARLEVOIX S'ASSOCIE À MAISON MÈRE POUR LUTTER CONTRE LA PÉNURIE DE LOGEMENTS DES TRAVAILLEURS EN INVESTISSANT 200 000 \$

Baie-Saint-Paul, le 25 novembre 2020 - Le Conseil des maires est heureux d'annoncer qu'il a accordé la somme de 200 000 \$ à la Corporation de gestion du complexe des PFM de Baie-Saint-Paul, connue sous le nom de Maison Mère, pour son projet « Hébergement pour les travailleurs ». Cet investissement est une contribution non remboursable et provient des dividendes du Parc éolien de la rivière du Moulin.

L'aide financière accordée à Maison Mère permettra aux employeurs de la région d'avoir un endroit temporaire pour loger les travailleurs qui choisissent Charlevoix pour s'établir. En effet, la mise à niveau de 109 unités pour travailleurs, étudiants et stagiaires, en plus du rehaussement des espaces communs pour les rendre plus fonctionnels et en quantité suffisante, facilitera l'attractivité et la rétention de la main-d'œuvre pour tous les employeurs de Charlevoix. L'implication de plusieurs partenaires tant municipaux, publics que parapublics est essentielle pour la réalisation de ce projet qui s'élève à 2 M\$.

Maison Mère génère des retombées économiques et sociales sur l'ensemble du territoire de la MRC en raison de la provenance des entreprises, entrepreneurs et artistes qui y développent un projet, notamment dans le domaine de l'économie sociale. Le contexte de pénurie de main-d'œuvre n'échappe pas aux entreprises et aux promoteurs régionaux et ce projet d'hébergement de travailleurs répondra en partie aux nombreux besoins exprimés par les différents acteurs et permettra à la région de devenir plus attractive.

Pour le préfet de la MRC de Charlevoix, Mme Claudette Simard : « *Les défis et enjeux liés à l'attraction et à la rétention des travailleurs et de nouvelles familles font partie de nos priorités et ont d'ailleurs été identifiés dans la Stratégie de développement socioéconomique 2019-2029.* » Elle mentionne également : « *Je suis fière de compter sur cette importante source de diversification de nos revenus municipaux nous permettant d'appuyer des projets essentiels au développement de nos communautés tant sur le plan économique que social.* »

Le Conseil des maires a tenu à préciser que les investissements à même les dividendes du Parc éolien de la rivière du Moulin sont affectés au financement de projets à caractère régional, ces contributions n'ont donc aucune incidence sur les taxes municipales et n'impliquent aucune charge financière des municipalités locales.

Pour connaître les services et les fonds disponibles pour les entreprises de la MRC de Charlevoix : mrccharlevoix.ca/services-aux-entreprises/

-30-

Source :
Karine Horvath, directrice générale
MRC de Charlevoix
418 435-2639, poste 6002
khorvath@mrccharlevoix.ca